



## Aide financière aux étudiants dans l'enseignement supérieur

### Repères pour l'élaboration des politiques

#### APPORTER UNE AIDE AUX ÉTUDIANTS DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE

- Prévoir une aide financière en respectant le principe général selon lequel l'enseignement supérieur utilise des fonds publics de manière à faciliter sa contribution à la société et à l'économie.
- Rendre la stratégie de financement compatible avec les objectifs du système d'enseignement supérieur - par exemple, expansion, qualité, rentabilité, équité, capacité des établissements ou du système - qui diffèrent selon les pays et selon les circonstances.
- S'assurer que la stratégie de financement est transparente, flexible, prévisible, équitable (pour les établissements, les étudiants et le contribuable), permet un contrôle public, laisse place à l'innovation, prend en compte l'autonomie des établissements, est induite par la demande, reconnaît les missions des établissements et est ouverte aux établissements privés (dans certains cas).
- Répartir les coûts de l'enseignement supérieur entre l'État et les étudiants, qui retirent des avantages non négligeables de leurs études. Accorder des subventions publiques au titre des études supérieures en établissement public ou privé, mais sans que les contribuables supportent une part trop lourde des coûts.
- Imposer des droits de scolarité aux étudiants, notamment lorsque le montant limité des crédits publics restreint le nombre des étudiants, réduit les niveaux de dépenses par étudiant ou limite l'aide financière aux groupes défavorisés. Les économies réalisées grâce à la répartition des coûts peuvent être utilisées pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur en renforçant les mécanismes de soutien aux étudiants.
- Autoriser les établissements à fixer des droits de scolarité différents selon les programmes afin que le système réponde mieux aux préférences des étudiants et des employeurs, et qu'il génère des gains d'efficacité, mais étudier la possibilité de prendre des mesures de stabilisation des droits de scolarité pour maîtriser les coûts.

#### ÉLABORER UN SYSTÈME GÉNÉRAL D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

- Aider les étudiants à payer leurs droits de scolarité et à prendre en charge leurs frais de subsistance, au moyen d'un système associant prêts et bourses.
- Un système général d'aide aux étudiants réduit les contraintes de liquidité des étudiants et constitue un élément clé pour étendre l'accès à l'enseignement supérieur et améliorer les taux de réussite. Il contribue à limiter la durée excessive du travail à temps partiel et/ou à réduire une trop grande dépendance envers le soutien de la famille.
- Un système de prêts remboursables en fonction des revenus futurs protège des risques et de l'incertitude auxquels sont confrontés les particuliers en apportant une garantie contre le défaut de remboursement, et améliore la progressivité en offrant des aides publiques inférieures aux diplômés dont les revenus sont plus élevés.

- Dans beaucoup de pays, les systèmes d'aide aux étudiants doivent être élargis et diversifiés, et ils doivent mettre fortement l'accent sur les besoins financiers des étudiants.
- Tendre vers un système universel de prêts remboursables en fonction des revenus futurs, complété par un dispositif de bourse sous conditions de ressources afin d'apporter une aide exhaustive aux étudiants.
- Mettre au point au niveau national un dispositif de prêts remboursables en fonction des revenus futurs, ouvert aux étudiants à temps plein comme à ceux à temps partiel.
  - Si l'État ne peut pas financer immédiatement un dispositif universel, commencer par des prêts sous conditions de ressources et généraliser le système au fur et à mesure.
  - Si des intérêts bonifiés sont prévus, ils doivent se fonder sur les besoins, porter sur une période limitée et être complétés par des prêts plus importants aux taux du marché.
- Déterminer les bourses à partir de l'évaluation des besoins financiers des étudiants, afin de favoriser l'accès des jeunes les plus défavorisés, qui sous-estiment les avantages nets d'une formation supérieure en raison de leur handicap socioéconomique.
- Permettre aux étudiants boursiers de contracter également un prêt étudiant, dont le montant sera diminué du montant de la bourse reçue.
- Veiller à ce que les aides aux étudiants soient suffisantes pour couvrir les droits de scolarité et les frais de subsistance.
- Permettre aux étudiants du secteur public comme du secteur privé d'obtenir des aides.
- Envisager de créer une agence au sein ou en dehors du ministère en charge de l'enseignement supérieur, qui sera chargée de l'administration et de l'offre de prêts et de bourses aux étudiants.

### Mesures d'aide aux étudiants, 2007

		PUBLICLY-FUNDED GRANT SCHEMES			
		Basic Universal grants	Means-tested grants	Merit-based grants	No grants scheme
LOAN SCHEMES	Public Loan Fund	Netherlands, United Kingdom Sweden	Australia, Japan	New Zealand	Iceland, Norway
	Commercial banks with public subsidy or guarantee	Korea (part 1)	Finland	Chile, China Poland, Portugal	Korea (part 2) Estonia
	No publicly subsidised or guaranteed loan scheme		Flemish Com. of Belgium, Czech Republic, Spain	Greece, Mexico, Russian Federation, Switzerland	Croatia

Notes : En Norvège, une partie des prêts peut être convertie en bourse. Les modalités et les règles attachées au régime de bourse au Japon relèvent des établissements d'enseignement supérieur.

Source : OCDE (2008), *Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*

## RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de l'enseignement supérieur, qui porte sur 24 pays, et dont les conclusions sont présentées dans

*Enseignement supérieur pour la société de la connaissance*, paru en septembre 2008. Les rapports de base préparés par 21 pays, les *Examens de l'enseignement supérieur* dans 14 pays et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : [www.oecd.org/edu/tertiary/review](http://www.oecd.org/edu/tertiary/review).